

*Droits de la personne*

Il y a un peu plus d'un an, on a signé dans ce pays une déclaration de 1800 mots. Il s'agissait d'un texte concis, ne renfermant pratiquement aucune tournure ampoulée, et c'est précisément pour cela qu'elle était émouvante. Il avait été signé par environ 200 Tchèques à l'origine et attirait l'attention du gouvernement tchécoslovaque et du monde entier, sur le fait que les libertés fondamentales étaient littéralement foulées aux pieds dans ce pays, tant la liberté de parole que la liberté de culte, le droit à la vie privée et le droit à la justice.

Les signataires insistaient sur deux points. Premièrement, ils signalaient que les accords d'Helsinki n'étaient pas respectés et deuxièmement, que les droits qui devaient se trouver dans la constitution de leur pays étaient foulés aux pieds. Parmi les signataires, il y avait des libéraux, des socialistes, des communistes, des prêtres et des artistes sans allégeance politique particulière. Toutes les couches de la société tchèque étaient représentées par ce groupe de personnes dont le seul but était de défendre la liberté fondamentale de l'homme. La déclaration proprement dite ne recelait aucune attaque contre l'État ni contre les socialistes. Elle émanait d'un groupe de gens qui luttaient avant tout pour la liberté de leurs concitoyens.

Fait intéressant, le document ne parlait pas de la couche de la population formée par les intellectuels—romanciers, musiciens, professeurs d'université, avocats et ainsi de suite. On y attirait surtout l'attention sur le sort des travailleurs ordinaires qui étaient les premiers à souffrir de la privation de liberté.

L'un des signataires de cette charte était un éminent historien nommé Karel Bartosek. En signant ce document, il attira l'attention sur l'une des plus grandes inquiétudes de ses amis et de lui-même, le fait que des catastrophes ordinaires, comme une catastrophe minière qui s'est produite en Tchécoslovaquie, ne sont pas signalées dans les journaux à cause de la censure.

Voilà où je veux en venir dans mes observations aujourd'hui, monsieur l'Orateur, à propos de la privation de la liberté d'expression dans des pays comme le Tchécoslovaquie, la Roumanie, l'Union soviétique et tout autre pays qui refuse la liberté d'expression. Ils ne se contentent pas de limiter le droit d'une poignée d'intellectuels d'exprimer leur opinion; ce qui est beaucoup plus important sur le plan numérique, c'est qu'ils refusent aux gens ordinaires, qu'ils soient travailleurs industriels ou agriculteurs, le droit qu'on discute et qu'on débâte leurs problèmes. Voilà quelle était la raison d'être de la charte de 1977.

Le plus éminent signataire de cette charte était peut-être le Pr Jan Patočka, de Tchécoslovaquie, que beaucoup considèrent comme l'un des deux ou trois plus grands philosophes dans l'histoire de ce pays. Il avait 69 ans lorsqu'il l'a signée il y a un an et quatre mois, et il a donc fait preuve de beaucoup de courage. Nous pouvons faire des discours à propos d'autres pays, mais il n'est pas nécessaire d'être courageux pour cela. Au contraire, il a fallu beaucoup de courage à cet homme pour signer ce document à l'âge de 69 ans.

Je vais rapporter ce qu'il a dit au sujet de l'importance de la liberté dans un pays comme la Tchécoslovaquie. Il a dit ceci:

[M. Broadbent.]

● (1652)

Quelle qu'en soit l'avance technique, aucune société ne peut fonctionner sans base morale, sans convictions réelles, et non pas nées de l'opportunité, des circonstances ou de l'espérance d'avantages possibles... Mais ce n'est pas l'homme qui définit un ordre moral selon des besoins, des vœux, des tendances et des désirs arbitraires. Au contraire, c'est la moralité qui définit l'homme... L'idée même d'un pacte international régissant les droits de la personne...

Il parlait de l'accord d'Helsinki.

... veut dire seulement ceci: que la société se place sous la souveraineté d'une croyance morale... La charte 77 répond à cette conviction.

Seulement de temps après avoir signé cette pétition quelques semaines à peine, il est mort en partie à la suite des vexations que lui a fait subir le gouvernement tchécoslovaque.

Je crois que mon temps de parole est presque écoulé, mais si j'ai fait cette allusion trop brève à la Tchécoslovaquie, c'est que nous pouvons tout de même faire quelque chose en face des autres pays qui refusent à leurs citoyens ces libertés: de temps à autre, nous pouvons en particulier dénoncer cette réalité. J'avoue sérieusement que le premier ministre n'a certainement pas joué un rôle pilote dans le monde à cet égard. Je ne me souviens pas que le premier ministre se soit jamais prononcé à la Chambre ou ailleurs à propos des libertés fondamentales que d'autres États refusent à leurs citoyens, et pourtant les exemples ne manquent pas, ni qu'il ait fait appel à la Communauté internationale pour exercer des pressions morales et montrer à ces peuples que leurs libertés nous tiennent à cœur. J'en fais le reproche au premier ministre, car il pourrait faire plus.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que, si le chef du parti néo-démocrate demandait à la Chambre le consentement unanime pour poursuivre, elle serait sans doute disposée à le lui accorder.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Si la Chambre est d'accord à l'unanimité, le député du Nouveau parti démocratique peut poursuivre.

**M. MacFarlane:** Monsieur l'Orateur, de ce côté-ci de la Chambre nous ne voudrions empêcher quiconque de prendre la parole. Mais j'aimerais que le député se souvienne qu'il a été convenu que deux orateurs auraient trente minutes de parole, le chef de l'opposition (M. Clark) et l'orateur qui prendra la parole au nom des ministériels. Les autres orateurs n'ont que vingt minutes d'intervention chacun. Si nous poursuivons trop longtemps, les orateurs qui seront en fin de liste ne pourront pas prendre la parole. Je mets en garde les députés à ce propos. C'est pourquoi nous n'avons pas autorisé le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) de poursuivre, malgré notre respect pour lui, alors qu'en général nous lui donnons tout le temps qu'il veut.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. J'aimerais signaler que quatre autres députés doivent prendre la parole et qu'il ne nous reste plus qu'une heure et cinq minutes. Les députés peuvent se partager ce temps entre eux. La présidence est prête à accepter votre décision.